

4.00 crédits	20.0 h	Q1
--------------	--------	----



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	. SOMEBODY ;Ruppol Sandrine ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p><u>Partie 1</u> Cadre législatif : le Code du bien-être au travail et la surveillance de santé des travailleurs</p> <p><u>Partie 2</u> Pratique de la législation en santé au travail : les structures pour la prévention et la protection au travail, les catégories spécifiques de travailleurs, les accidents de travail et les maladies professionnelles</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. • Se référer au Code du bien-être au travail et aux autres dispositions légales belges concernant le bien-être et la santé au travail 2. • Situer la place du conseiller en prévention - médecin du travail dans le contexte législatif belge 3. • Intégrer les dispositions légales dans une démarche concrète de médecin du travail 4. • Appliquer ces approches dans le cadre des missions du conseiller en prévention - médecin du travail 5. • Appliquer ces approches vis-à-vis des différentes catégories de travailleurs 6. • Appliquer ces approches vis-à-vis des différentes situations de travail 7. • Appliquer ces approches dans le cadre des maladies professionnelles et des accidents de travail <p><u>Acquis du programme</u> Ce cours contribue aux objectifs d'apprentissage 3.2 du programme du master de spécialisation en médecine du travail.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit

Méthodes d'enseignement	Cours interactif en présentiel
Contenu	<p>Passage en revue de la législation dans une approche concrète de médecin du travail, à l'aide de cas illustratifs ou suscitant la réflexion.</p> <p><u>Partie 1</u></p> <p>1.1- Le Code du bien-être au travail</p> <p>1) Structure</p> <p>2) Principes sous-jacents</p> <p>1.2 - La surveillance de la santé des travailleurs</p> <p>1) Champ d'application, définitions et finalités</p> <p>2) Obligations de l'employeur en rapport avec l'application et l'exécution de la surveillance de santé</p> <p>3) Les pratiques de prévention et les obligations spécifiques du conseiller en prévention - médecin du travail</p> <p>4) Les différentes formes d'évaluation de la santé</p> <p>5) La décision du conseiller en prévention - médecin du travail concernant l'évaluation de la santé</p> <p>6) La reprise du travail pour les travailleurs en incapacité de travail</p> <p>7) Le dossier de santé</p> <p>8) Déclaration des maladies professionnelles</p> <p>9) Litiges</p> <p>1.3 - La loi relative aux examens médicaux dans le cadre du travail</p> <p><u>Partie 2</u></p> <p>2.1- Les structures pour la prévention et la protection au travail</p> <p>1) Les services pour la prévention et la protection au travail</p> <p>2) Les comités pour la prévention et la protection au travail</p> <p>3) Le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail</p> <p>2.2- les catégories spécifiques de travailleurs</p> <p>1) Travailleurs de nuit et travailleurs postés</p> <p>2) Travail intérimaire</p> <p>3) Jeunes au travail</p> <p>4) Stagiaires</p> <p>5) Protection de la maternité</p> <p>2.3- les accidents de travail</p> <p>2.4- les maladies professionnelles</p>
Ressources en ligne	Références communiquées dans le cadre du cours
Bibliographie	Références communiquées dans le cadre du cours
Faculté ou entité en charge:	FSP

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en médecine du travail	METR2MC	4		